



## SPECTACLE ASSISTANCE

### Prestataire Paies et Formation en Gestion du Spectacle

Formation Continue d'Adultes - Déclaration d'activité n°93 13 14022 13 Au près de la DREETS PACA ( cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

SIRET : 522 119 882 000 10 CODE APE : 8559A

#### PROGRAMME DE FORMATION


### SAVOIR FAIRE LA PAIES DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE


#### **Public Concerné :**

Tout public désirant créer une structure culturelle

**Prérequis :** Sans niveau spécifique

#### **Durée de la formation et modalités d'organisation :**

 2 journées  
Soit 14 heures

 Individuel ou collectif

 Dates à définir avec l'organisme de formation

 1300 €

#### **Contenu de la formation :**

**Analyse des bulletins de paie** des personnels permanents, techniciens, artistes, artistes étrangers

**Analyse des charges sociales à payer et périodicité**

L'affiliation aux différentes caisses et les obligations en matière de cotisations. Connaître le calendrier des déclarations. Établir les états récapitulatifs annuels et mensuels

#### **Ladurée du travail :**

- Annualisation du temps de travail
- Législation des heures supplémentaires.

#### **Comprendre les frais professionnels :**

- Limites Urssaf
- Abattements pour frais des artistes. Calculer les charges patronales et salariales.

**Pratique directe sur logiciel de paie de chaque cas abordé**

#### **Objectif de la formation :**

Être capable de connaître les obligations en matière d'embauche des artistes et techniciens du spectacle. Comprendre et savoir préparer des fiches de paie pour les intermittents du spectacle. Réaliser des bulletins de paie dans le respect de la législation du secteur culturel. Analyser et établir les bordereaux des cotisations sociales.

#### **Les points forts de la formation :**

A l'issue de cette formation, vous serez en mesure de réaliser les bulletins de paie d'intermittents du spectacle, et les bordereaux des cotisations sociales. Vous aurez les compétences techniques nécessaires à l'embauche des premiers salariés intermittents de votre nouvelle structure culturelle.



**Afdas.**



**Faculté d'Économie et de Gestion**

Aix-Marseille Université